



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

N° 2 – FINANCES

**Budget principal :
clôture et revalorisation
d'autorisations de
programme et
modification de la
répartition des crédits
de paiement**

Rapporteur :

M. Etcheverry, 1^{er}
adjoint

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Bruno Garraialde conseiller municipal délégué à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne conseiller municipal délégué à Jean François Irigoyen, maire
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Sylvie Dargains a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°2 – FINANCES

Budget principal : clôture et revalorisation d'autorisations de programme et modification de la répartition des crédits de paiement

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme (AP) et de leurs crédits de paiement (CP).

Ces autorisations de programme concernent les opérations d'investissements de la commune nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

En vue du vote du budget primitif 2024, il est nécessaire :

- de revaloriser l'AP n° 37 « Aménagement du centre historique » de +3,21M€ ventilé de la manière suivante : + 2,81M€ pour le réaménagement de l'îlot Foch (opération n°370616) et + 400K€ pour le déploiement des bornes (opération n°370720).
- La revalorisation de l'opération relative au réaménagement de l'îlot Foch s'explique principalement par l'évolution des indices de travaux entre le projet défini en 2020 et la remise des offres des marchés de travaux en 2023 et par la prise en compte de la dimension paysagère du projet suite à la phase d'enquête publique.
La revalorisation de l'opération relative au déploiement des bornes est en lien direct avec l'avancement des différents projets dans le centre historique de la Ville.
- de revaloriser l'AP n° 38 « Construction d'un Pôle culturel » (opération n°380116) de +1,63M€ en raison principalement des révisions des marchés de travaux qu'a subi la collectivité depuis 2020. Ce renchérissement du coût de la construction a également pour impact de revoir à la hausse la part de TVA à reverser à l'Etat dans le cadre du dispositif de livraison à soi-même.
- de revaloriser l'AP n°41 « Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste » de +10K€ notamment pour finaliser la dernière phase de travaux des décors peints de l'Eglise Saint-Jean Baptiste.
- de revaloriser l'AP n°47 « Plan voirie-trottoirs » de +900K€ afin d'engager des travaux d'amélioration de la voirie pour le quotidien des luziens.
- de revaloriser l'AP n°48 « Réhabilitation de la piscine sports-loisirs » de +475K€ suite principalement à l'écart entre l'estimation du coût des travaux par la maîtrise d'œuvre et la réception des offres définitives.
- de clôturer l'AP n°36 « Ederbidea » (opération n°201602) suite à l'encaissement des dernières subventions des partenaires.
- de clôturer l'opération n°410219 « Travaux sur l'Eglise Saint-Jean Baptiste » de l'AP n°41 « Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste ».
- de modifier la répartition prévisionnelle des autorisations de programme suivantes pour poursuivre les opérations d'investissement en cours de réalisation :

- AP n° 20 : Travaux sur le littoral
- AP n° 25 : Habitat
- AP n° 34 : Extension du gymnase Ravel
- AP n° 37 : Aménagement du centre-historique
- AP n° 38 : Pôle Culturel
- AP n° 41 : Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste
- AP n° 42 : Requalification de l'auditorium Ravel et des anciennes salles municipales
- AP n° 43 : Réhabilitation de la maison Maria Dolores en local de Police Municipale
- AP n° 44 : Projet partenarial d'aménagement – Adaptation au recul du trait de côte
- AP n° 45 : Enfouissement des réseaux
- AP n° 46 : VeloVille
- AP n° 47 : Plan Voirie-Trottoirs
- AP n° 48 : Réhabilitation de la piscine sports-loisirs

Ces ajustements sont détaillés dans le tableau joint à la présente délibération (annexe 1).

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les revalorisations d'autorisations de programme ainsi que leur répartition des crédits de paiement comme indiqué ci-dessus et telles que présentées dans le tableau joint à la présente délibération (annexe),
- D'approuver la clôture des autorisations de programme n°36 « Ederbidea » et n°41 pour l'opération relative aux « Travaux sur l'Eglise Saint-Jean baptiste » (opération n°410219) comme indiqué dans le tableau joint (annexe),
- D'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme conformément au tableau joint à la présente délibération (annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 11 janvier 2024,
- Approuve la modification et les revalorisations des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement comme indiqué ci-dessus et telles que présentées dans le tableau joint en annexe,

AP n° 20 : Travaux sur le littoral

Adopté à l'unanimité

AP n° 25 : Habitat

Adopté à l'unanimité

AP n° 34 : Extension du gymnase Ravel

Adopté à l'unanimité

AP n° 37 : Aménagement du centre-historique

Adopté à 25 voix

8 contre (M. de Lara, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, Mme Lapix M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

AP n° 38 : Pôle culturel

Adopté à 25 voix

4 contre (M. de Lara, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, Mme Lapix)

4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

AP n° 41 : Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean-Baptiste

Adopté à l'unanimité

AP n° 42 : Requalification de l'auditorium Ravel
et des anciennes salles municipales

Adopté à 29 voix

4 contre (M. de Lara, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, Mme Lapix)

AP n° 43 : Réhabilitation de la maison Maria Dolores
en local de Police Municipale

Adopté à l'unanimité

AP n° 44 : Projet partenarial d'aménagement –
Adaptation au recul du trait de côte

Adopté à l'unanimité

AP n° 45 : Enfouissement des réseaux

Adopté à l'unanimité

AP n° 46 : VeloVille

Adopté à l'unanimité

AP n° 47 : Plan Voirie-Trottoirs

Adopté à 29 voix

4 absentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

AP n° 48 : Réhabilitation de la piscine sports-loisirs

Adopté à l'unanimité

- Approuve la clôture des autorisations de programme n°36 « Ederbidea » et n°41 pour l'opération relative aux « Travaux sur l'Eglise Saint-Jean baptiste » (opération n°410219) comme indiqué dans le tableau joint (annexe)

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

